

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE

## PRUNELLI DI FIUMORBU

## SEANCE DU 24 FEVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept le vingt-quatre février à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 17/02/2017

**Etaient présents :** SIMEON DE BUOCHBERG Pierre, ANGELI Alain ; ROSSINI Jean ; SANTONI Marie-Josée ; MONDOLONI Ange-Marie ; DOMINICI René ; CASAMATTA ANDREANI Bernadette ; RIBES RUSAFÀ Régine ; RUGGERI Aline ; IACOMETTI Stéphanie ; GRIMALDI Michel ; PAOLI Christian ; ROCCHI André.

**Etaient absents :**

CHIODI Sandrine ; ROCCHI Maguy ; SANTONI François ; Sébastien OTTOMANI ; PIREDDA Albert. ; GUIDICELLI Sébastien ; MARTINETTI Jean-Philippe ; VILLARD-ANGELI Dominique ; OTTOMANI Jean-François ; CARIA Sandra.

**Etaient représentés :** Sandrine CHIODI était représentée par Stéphanie IACOMETTI ; Maguy ROCCHI était représentée par Ange-Marie MONDOLONI ; Sébastien OTTOMANI était représenté par Alain ANGELI ; Jean-Philippe MARTINETTI était représenté par SIMEON de BUOCHBERG Pierre ; Dominique VILLARD ANGELI était représentée par André ROCCHI ; Jean-François OTTOMANI était représenté par Christian PAOLI ; Sandra CARIA était représentée par Régine RUSAFÀ.

**Secrétaire de séance :** GRIMALDI Michel

\*\*\*\*\*

**N° DEL240217**

**OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017.**

Le débat d'orientation budgétaire est une formalité substantielle de la procédure budgétaire pour les communes de plus de 3500 habitants (article L 2312-1 du CGCT).

Il s'agit pour le Conseil Municipal de débattre autour des orientations générales du budget à venir sur la base de propositions faites par le maire.

Après lecture et débat en séance des orientations budgétaires 2017, le Conseil Municipal prend acte des orientations budgétaires de la commune pour l'année 2017, annexées à la présente délibération.

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.**

**Le Maire,**

